

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



## Permafix 191 Activator

Numéro de matière PF191

Version: 9.4  
Remplace la version: 9.3

Mise à jour: 1.1.2026  
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 1 de 14  
Langue: fr-CH

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

Permafix 191 Activator

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: promoteur d'adhérence

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Permapack AG  
Rue/B.P.: Reitbahnstrasse 51  
Place, Lieu: 9401 Rorschach

Suisse

Téléphone: +41 71 844 12 12

Télécopie: +41 71 844 12 13

Service responsable de l'information:

Anwendungstechnik,

Téléphone: +41 (0) 71 844 12 12, E-mail: info@permapack.ch

Indications diverses: Surface activator pour Silicone, hybride et PU 250 ml, 1000 ml

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox. Informationszentrum, Zürich,

Téléphone: +41 (0)44 251 51 51 ou Suisse: 145

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Flam. Liq. 2; H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3; H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: **Danger**

|                     |      |                                          |
|---------------------|------|------------------------------------------|
| Mentions de danger: | H225 | Liquide et vapeurs très inflammables.    |
|                     | H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
|                     | H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges.   |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



## Permafix 191 Activator

Numéro de matière PF191

Version: 9.4  
Remplace la version: 9.3

Mise à jour: 1.1.2026  
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 2 de 14  
Langue: fr-CH

|                       |           |                                                                                                                                              |
|-----------------------|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseils de prudence: | P101      | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.                                                       |
|                       | P102      | Tenir hors de portée des enfants.                                                                                                            |
|                       | P210      | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
|                       | P271      | Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.                                                                             |
|                       | P403+P235 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.                                                                                        |
|                       | P405      | Garder sous clef.                                                                                                                            |
|                       | P501      | Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.                                                  |

### Marquage spécial

Texte pour l'étiquetage: contient Isopropanol et Tétraisopropanolate de titane

## 2.3 Autres dangers

A défaut d'une aération suffisante, il peut se former des mélanges explosibles.  
L'inhalation des vapeurs peut avoir un effet irritant pour les voies respiratoires et les poumons.

Effet narcotique possible en présence de fortes quantités.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Ce produit ne contient pas de composants en quantité égale ou supérieure à 0,1 % (p/p) qui présentent des propriétés perturbant le système endocrinien conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission.

Le produit ne contient pas de composants classés PBT ou vPvB à des concentrations de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

## 3.2 Mélanges

Composants dangereux:

| Identificateurs                                               | Désignation<br>Classification                                                             | Teneur  |
|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| REACH 01-2119457558-25-xxxx<br>N°CE 200-661-7<br>CAS 67-63-0  | Isopropanol<br>Flam. Liq. 2; H225. Eye Irrit. 2; H319. STOT SE 3; H336.                   | >= 75 % |
| REACH 01-2119967389-17-xxxx<br>N°CE 208-909-6<br>CAS 546-68-9 | Tétraisopropanolate de titane<br>Flam. Liq. 3; H226. Eye Irrit. 2; H319. STOT SE 3; H336. | < 5 %   |

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



## Permafix 191 Activator

Numéro de matière PF191

Version: 9.4  
Remplace la version: 9.3

Mise à jour: 1.1.2026  
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 3 de 14  
Langue: fr-CH

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

En cas d'inhalation: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Après contact avec la peau: Laver soigneusement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Ingestion: NE PAS faire vomir. Danger d'aspiration! Appeler aussitôt un médecin.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés: Jet d'eau en aspersion, poudre d'extinction, mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosibles qui sont plus lourds que l'air. Ils s'épanchent au niveau du sol et peuvent causer un retour de flammes sur de grandes distances.  
En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Indications complémentaires: Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau.  
Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.  
Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



## Permafix 191 Activator

Numéro de matière PF191

Version: 9.4  
Remplace la version: 9.3

Mise à jour: 1.1.2026  
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 4 de 14  
Langue: fr-CH

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Tenir toute personne non protégée à l'écart. Éviter le contact avec la substance. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante. Interdire l'accès de la zone en danger dans le sens du vent et alerter les riverains.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations. Danger d'explosion! En cas de dégagement, prévenir les autorités compétentes.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant non inflammable (par ex. sable/terre/kieselguhr/vermiculite) et éliminer conformément aux dispositions légales en vigueur.

Indications complémentaires:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Durée de conservation: 12 mois.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



## Permafix 191 Activator

Numéro de matière PF191

Version: 9.4  
Remplace la version: 9.3

Mise à jour: 1.1.2026  
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 5 de 14  
Langue: fr-CH

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker ensemble avec: agents oxydants, acides forts, bases fortes  
Ne pas stocker avec des substances comburantes, auto-inflammables ou s'enflammant facilement.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Indications diverses: Ne pas jeter les résidus à l'égout.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune mesure particulière n'est requise.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

| N°CAS   | Désignation | Type                       | Valeur limite                                                        |
|---------|-------------|----------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| 67-63-0 | Isopropanol | Suisse: VLE<br>Suisse: VME | 1.000 mg/m <sup>3</sup> ; 400 ppm<br>500 mg/m <sup>3</sup> ; 200 ppm |

Valeurs limites biologiques:

| N°CAS   | Désignation | Type               | Valeur limite | Paramètre | Échantillonnage                            |
|---------|-------------|--------------------|---------------|-----------|--------------------------------------------|
| 67-63-0 | Isopropanol | Suisse: BAT, sang  | 25 mg/L       | acétone   | fin de l'exposition voire fin du processus |
|         |             | Suisse: BAT, urine | 25 mg/L       | acétone   | fin de l'exposition voire fin du processus |

DNEL/DMEL:

Indication sur Isopropanol:

DNEL long terme, ouvriers, par inhalation, systémique: 500 mg/m<sup>3</sup>  
DNEL court terme, ouvriers, par inhalation, systémique: 1.000 mg/m<sup>3</sup>  
DNEL long terme, ouvriers, dermique, systémique: 888 mg/kg bw/d  
DNEL long terme, consommateurs, par inhalation, systémique: 89 mg/m<sup>3</sup>  
DNEL court terme, consommateurs, par inhalation, systémique: 178 mg/m<sup>3</sup>  
DNEL long terme, consommateurs, dermique, systémique: 319 mg/kg bw/d  
DNEL long terme, consommateurs, par voie orale, systémique: 26 mg/kg bw/d

Indication sur Tétraisopropanolate de titane:

DNEL long terme, ouvriers, par inhalation, systémique: 500 mg/m<sup>3</sup>

PNEC:

Indication sur Tétraisopropanolate de titane:

PNEC eau (eau douce): 0,59 mg/L  
PNEC eau (eau de mer): 0,059 mg/L  
PNEC eau (libération périodique): 5,9 mg/L  
PNEC station d'épuration: 105 mg/L  
PNEC sédiment (eau douce): 0,482 mg/kg dw  
PNEC sédiment (eau de mer): 0,048 mg/kg dw  
PNEC terre: 0,112 mg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) n° 2020/878



## Permafix 191 Activator

Numéro de matière PF191

Version: 9.4  
Remplace la version: 9.3

Mise à jour: 1.1.2026  
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 6 de 14  
Langue: fr-CH

## 8.2 Contrôles de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

### Protection individuelle

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

- Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.  
Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques) conforme à la norme NF EN 14387.  
En cas d'une exposition prolongée, utiliser un appareil respiratoire autonome.
- Protection des mains: gants de protection conforme à la norme SN EN ISO 374-1  
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.
- Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme SN EN ISO 16321-1
- Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.
- Mesures générales de protection et d'hygiène:  
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
Se laver les mains soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire .

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                                              |                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| État physique à 20 °C et 101,3 kPa                                           | liquide                                                                                               |
| Couleur:                                                                     | Incolore                                                                                              |
| Odeur:                                                                       | Alcoolique                                                                                            |
| Point de fusion/point de congélation:                                        | Aucune donnée disponible                                                                              |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | > 82 °C                                                                                               |
| Inflammabilité:                                                              | Liquide et vapeurs très inflammables.                                                                 |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion:                                | LIE (Limite Inférieure d'Explosivité): 2,00 Vol%<br>LSE (Limite Supérieure d'Explosivité): 12,00 Vol% |
| Point d'éclair:                                                              | 12 °C                                                                                                 |
| Température d'auto-inflammabilité:                                           | Aucune donnée disponible                                                                              |
| Température de décomposition:                                                | Aucune donnée disponible                                                                              |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



## Permafix 191 Activator

Numéro de matière PF191

Version: 9.4  
Remplace la version: 9.3

Mise à jour: 1.1.2026  
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 7 de 14  
Langue: fr-CH

|                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| pH:                                                | Aucune donnée disponible                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Viscosité cinématique:                             | Aucune donnée disponible                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Solubilité:                                        | Aucune donnée disponible                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): | à 25 °C: 0,05 (Isopropanol)<br>D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est peu probable<br>à 25 °C: 0,05 (Tétraisopropanolate de titane)<br>D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est peu probable |
| Tension de vapeur:                                 | à 20 °C: 43 hPa<br>à 50 °C: 295 hPa                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Densité:                                           | Aucune donnée disponible                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Densité de vapeur relative:                        | Aucune donnée disponible                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Caractéristiques des particules:                   | Non applicable                                                                                                                                                                                                                                                                               |

### 9.2 Autres informations

|                                    |                          |
|------------------------------------|--------------------------|
| Propriétés explosives:             | Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes:            | Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammabilité: | Aucune donnée disponible |

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Liquide et vapeurs très inflammables.  
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.  
Durée de conservation: 12 mois.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion. Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosibles qui sont plus lourds que l'air. Ils s'épanchent au niveau du sol et peuvent causer un retour de flammes sur de grandes distances. Inflammable en présence de surfaces chaudes, d'étincelles et de flammes nues.

Vive réaction avec: Agents oxydants. Réagit avec les métaux avec dégagement de chaleur

### 10.4 Conditions à éviter

Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.  
Protéger des radiations solaires directes.

### 10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants, acides forts, bases fortes

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



## Permafix 191 Activator

Numéro de matière PF191

Version: 9.4  
Remplace la version: 9.3

Mise à jour: 1.1.2026  
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 8 de 14  
Langue: fr-CH

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2; H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): STOT SE 3; H336 = Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



## Permafix 191 Activator

Numéro de matière PF191

Version: 9.4  
Remplace la version: 9.3

Mise à jour: 1.1.2026  
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 9 de 14  
Langue: fr-CH

### 11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

Autres informations:

Indication sur Isopropanol:

DL50 Rat, par voie orale: 5.840 mg/kg (OECD 401)

DL50 Lapin, dermique: 13.900 mg/kg (OECD 402)

CL50 Rat, par inhalation: > 25 mg/L, 6h (OECD 403)

Indication sur Tétraisopropanolate de titane:

DL50 Rat, par voie orale: 7.500 mg/kg

CL50 Rat, par inhalation: 7.780 mg/L/4h

### Symptômes

En cas d'inhalation: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Effet narcotique possible en présence de fortes quantités.

Les symptômes suivants peuvent se manifester:

Après contact avec les yeux:

Un contact direct avec les yeux peut entraîner une brûlure, un larmolement ou une rougeur.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Indication sur Isopropanol:

Toxicité pour le poisson:

CL50 Pimephales promelas (tête de boule): 9.640 mg/L/96 h (OECD 203)

NOEC poisson zèbre: > 1.000 mg/L/28d

Toxicité pour la daphnia:

CE50 Daphnia magna (puce d'eau géante): 9.714 - 10.000 mg/L/24 h. (OECD 202)

NOELR Daphnia magna (puce d'eau géante): > 1.000 mg/L/21d

Toxicité pour les algues:

EC10 Scenedesmus quadricauda: > 1.800 mg/L/7d

Indication sur Tétraisopropanolate de titane:

Toxicité pour le poisson:

CL50 Rasbora heteromorpha: 4.200 mg/L/96 h.

Toxicité pour la daphnia:

CE50 Daphnia magna: 590 mg/L/ 48 h. (OECD 202)

Toxicité pour les algues:

CE50 Desmodesmus subspicatus (algue verte): > 820 mg/L/ 72 h. (OECD 201)

NOEC Desmodesmus subspicatus (algue verte): 201 mg/L/ 72 h. (OECD 201)

Toxicité bactérienne:

EC50 Pseudomonas putida: 1.050 mg/L/ 16 h.

Indications diverses:

Indication sur Isopropanol:

Demande biochimique en oxygène: 1,19 O<sub>2</sub>/g

Demande chimique en oxygène (DCO): 2,23 O<sub>2</sub>/g

Demande théorique en oxygène (DThO): 2,4 O<sub>2</sub>/g

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Indication sur Tétraisopropanolate de titane et Isopropanol: Facilement dégradable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



## Permafix 191 Activator

Numéro de matière PF191

Version: 9.4  
Remplace la version: 9.3

Mise à jour: 1.1.2026  
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 10 de 14  
Langue: fr-CH

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

à 25 °C: 0,05 (Isopropanol)

D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est peu probable

à 25 °C: 0,05 (Tétraisopropanolate de titane)

D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est peu probable

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de composants classés PBT ou vPvB à des concentrations de 0,1 % ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

### 12.7 Autres effets néfastes

Remarques générales: Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Code de déchet: 20 01 29\* = Détergents contenant des substances dangereuses  
\* = Soumis à une documentation.

Recommandation: Incinération de déchets spéciaux avec autorisation des autorités locales.  
Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères.

#### Conditionnement

Code de déchet: 15 01 10\* = Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus  
\* = Soumis à une documentation.

Recommandation: Manipuler les récipients vides avec précaution: toute ignition peut provoquer une explosion.  
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.  
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

#### Indications diverses

Élimination conformément à l'« Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets » (OLED, Ordonnance sur les déchets SR 814.600), à l'« Ordonnance sur le mouvement des déchets » (OmoD; RS 814.610) et à l'« Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets » (LMD, RS 814.610.1).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



## Permafix 191 Activator

Numéro de matière PF191

Version: 9.4  
Remplace la version: 9.3

Mise à jour: 1.1.2026  
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 11 de 14  
Langue: fr-CH

### Section 14. Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

UN 1219

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID, ADN: ONU 1219, ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)

IMDG: UN 1219, ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)

IATA-DGR: UN 1219, ISOPROPANOL

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN: Classe 3, Code: F1

IMDG: Class 3, Subrisk -

IATA-DGR: Class 3



#### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

II

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Panneau d'affichage: ADR/RID: Numéro d'identification du danger 33, Numéro ONU UN 1219

Etiquette de danger: 3

Dispositions particulières: 601

Quantités limitées: 1 L

EQ: E2

Conditionnement - Instructions: P001 IBC02 R001

Réglementations particulières pour le conditionnement groupé:

MP19

Réservoirs mobiles - Instructions: T4

Réservoirs mobiles - Dispositions particulières:

TP1

Codification réservoirs: LGBF

Code de restriction en tunnel: D/E

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



## Permafix 191 Activator

Numéro de matière PF191

Version: 9.4  
Remplace la version: 9.3

Mise à jour: 1.1.2026  
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 12 de 14  
Langue: fr-CH

### Transport par voie fluviale (ADN)

Etiquette de danger: 3  
Dispositions particulières: 601  
Quantités limitées: 1 L  
EQ: E2  
Transport autorisé: T  
Équipement nécessaire: PP - EX - A  
aération: VE01

### Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS: F-E, S-D  
Dispositions particulières: -  
Quantités limitées: 1 L  
Quantités exceptées: E2  
Conditionnement - Instructions: P001  
Conditionnement - Réglementations: -  
IBC - Instructions: IBC02  
IBC - Réglementations: -  
Instructions réservoirs - IMO: -  
Instructions réservoirs - UN: T4  
Instructions réservoirs - Réglementations: TP1  
Arrimage et manutention: Category B.  
Propriétés et observations: Colourless, mobile liquid. Flashpoint: 12°C c.c. Explosive limits: 2% to 12%. Miscible with water.  
Groupe de ségrégation: none

### Transport aérien (IATA)

Etiquette de danger: Flamm. liquid  
Code de quantité exceptée: E2  
Avions passagers et cargo: Quantité limitée: Pack.Instr. Y341 - Max. Net Qty/Pkg. 1 L  
Avions passagers et cargo: Pack.Instr. 353 - Max. Net Qty/Pkg. 5 L  
Avion-cargo uniquement: Pack.Instr. 364 - Max. Net Qty/Pkg. 60 L  
Dispositions particulières: A180  
Emergency Response Guide-Code (ERG): 3L

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



## Permafrix 191 Activator

Numéro de matière PF191

Version: 9.4  
Remplace la version: 9.3

Mise à jour: 1.1.2026  
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 13 de 14  
Langue: fr-CH

### RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Directives nationales - Suisse

Ordonnance 814.018 à propos de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)

100 % en poids

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

##### Directives nationales - États-membres de la CE

Teneur en composés organiques volatils (COV):

100 % en poids / 800 g/L

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]: Risques physiques: Code P5c, Quantity threshold 5 000 000 kg / 50 000 000 kg

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3, 40, 75

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H225 = Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 = Liquide et vapeurs inflammables.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 = Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 14: IATA-DGR 2026

Créée:

5.10.2009

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



## Permafix 191 Activator

Numéro de matière PF191

|                      |     |                 |           |         |          |
|----------------------|-----|-----------------|-----------|---------|----------|
| Version:             | 9.4 | Mise à jour:    | 1.1.2026  | Page:   | 14 de 14 |
| Remplace la version: | 9.3 | Date d'édition: | 27.2.2026 | Langue: | fr-CH    |

### Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures  
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise  
CAS: Service des résumés chimiques  
CE: Communauté européenne  
CFR: Code des règlements fédéraux  
CL50: Concentration létale médiane  
CLP: Classification, étiquetage et emballage  
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses  
DL50: Dose létale 50%  
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum  
DNEL: Dose dérivée sans effet  
DThO: Demande théorique en oxygène  
EC50: Concentration efficace 50%  
EmS: Consignes d'intervention d'urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses  
EN: Norme européenne  
EQ: Quantités exceptées  
Eye Irrit.: Irritation des yeux  
Flam. Liq.: Liquide inflammable  
IATA: Association du transport aérien international  
IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses  
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac  
IMO: Organisation maritime internationale  
LEP: Limite d'exposition professionnelle  
LIE: Limite Inférieure d'Explosivité  
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires  
NOEC: Concentration sans effet observé  
ONU: Organisation des Nations unies  
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail  
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique  
PNEC: Concentration prédite sans effet  
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques  
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
TLV: Valeur limite d'exposition  
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses  
UE: Union européenne  
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Clause de non-responsabilité: Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément designé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

